

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2017  
Séance du 05 Juillet 2017**

**N° 12  
Objet : Agrandissement de l'Ets  
Thermal – Modification du plan  
de financement**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILLAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUÑOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

**Etaient représentés :**

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	ISOARD Roger
AUZET Eric	PAUL Gilles
AUZET Guy	PAYAN Claude
BLOT Michel	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques
ESMIOL Gérard	SFRECOLA Alain
FIAERT Claude	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Numéro de suivi : 004-200067437-20170705-12\_05072017-DE

Monsieur Pierre SUZOR, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°6 du 28 avril 2016 relative au réaménagement et à l'agrandissement des Thermes, la communauté de communes Asse Bléone Verdon a approuvé le plan de financement prévisionnel suivant :

Région	11.83 %	485 000 €
Département	10 %	410 000 €
FEDER	24.02 %	985 000 €
Etat FNADT	17.07 %	700 000 €
Etat DETR 2016	2.44 %	100 000 €
Etat fond de soutien à l'investissement public local	7.32 %	300 000 €
Contrat de solidarité CD /CR	7.32 %	300 000 €
Autofinancement	20 %	820 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>4 100 000 €</b>

La communauté de communes n'a pas pu bénéficier en 2016 des fonds européens visés, ni du fonds de soutien à l'investissement public local. Or, le Gouvernement a décidé de reconduire cette dotation de soutien pour l'année 2017.

Les travaux de protection de la falaise ont été réalisés en fin d'année 2016 afin de mettre en sécurité le site. La DSIPIL ne pouvant intervenir sur une opération en cours de réalisation, il convient donc de retirer du coût total de l'opération la quote-part de ces travaux et de modifier le plan de financement, en proratisant les subventions déjà obtenues.

Le coût de la protection de la falaise s'élève à 287 000 euros soit 7% du coût global de l'opération.

Aussi, il vous est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel ci-dessus, de la manière suivante :

	Participation	Montant
Région	11,83%	451 050 €
Département	10%	381 300 €
Etat FNADT	17,07%	651 000 €
Etat DETR 2016	2,44%	93 000 €
Etat dotation de soutien à l'investissement public local	24,02%	916 050 €
Contrat de solidarité CD /CR	7,32 %	279 000 €
Autofinancement	27,32 %	1 041 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 813 000 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Appel à manifestation d'intérêt  
004-200067437-20170705-12\_05072017-DE

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le plan de financement modifié ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les financements de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2017.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



